



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 060-200066975-20250317-2025_0012-AR

S²LO

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 012

Objet : Remplacement d'un candélabre accidenté sur l'Avenue Alain Boucher dans la ZAE des portes de Senlis.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est important de procéder à la mise en sécurité et à l'évacuation de la voie publique du candélabre accidenté au remplacement d'un candélabre accidenté sur l'Avenue Alain Boucher dans la ZAE des portes de Senlis.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société INEO Réseaux Nord Est, dont le siège est situé sise 5 avenue Henri Adnot, 60201 Compiègne, pour un montant de 7 997,00 € HT, soit 9 596,40 € TTC.

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 060-200066975-20250317-2025_0012-AR



ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société INEO Réseaux Nord Est

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 17 MAR. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 17 MAR. 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Par délégation : M. Patrick GAUDUBOIS

Vice-Présidente de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
Patrick GAUDUBOIS
Vice Président en charge du développement économique



Le 17 février 2025

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr